

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUCE**

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE

Mme Isabelle BRUYNEEL

Mme Petya MARINOVA

Mme Noëlla ROMMEL

Mme Rosine CARILLO

M. Jean-Pierre PASCAUD

M. Christian MANCIP

TRAMIER

Mme Sandrine SAEZ

M. Alain MARCELIN

M. Pierre GAC

Mme Geneviève SIAUD

Mme Magali LORA

M. Jérémie JEAN

M. Franck VALLON

Mme Christelle ABATE

Mme Carole LAURENT

M. Henri ANDRIEUX LOUER

M. Gilles MANCEL

Ont donné pouvoir :

- Mme Chantal MOCZADLO à M. le Maire
- Mme Alexandrine MEYNAUD à M. Pierre GAC
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 13 juin 2023

Secrétaire de séance : M. Christian MANCIP

2023 PVL 106

**REVISION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
ET EXTRASCOLAIRE**

Rapporteur : Mme Christelle ABATE

Avec l'avis de la commission éducation jeunesse réunie le 06 juin 2023, il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs ci-après pour les accueils périscolaire et extrascolaire :

	Tarifs actuels	Proposition année scolaire 2023-2024	
PERISCOLAIRE MATIN ou SOIR			
QF inférieur à 1000 €	1.00 €	1.10 €	La pénalité sera appliquée si l'horaire de départ est dépassé : 1.10 € QF est < à 1000 € 1.30 € QF est > à 1000 €
QF supérieur à 1000 €	1.20 €	1.30 €	
MERCREDIS ET VACANCES – HABITANTS DE LA COMMUNE			
QF inférieur à 1000 €	7.50 la journée	8.50 € la journée	
	5.00 € la demi-journée	5.50 € la demi-journée	
QF supérieur à 1000 €	9.00 € la journée	10.00 € la journée	
	6.00 € la demi-journée	6.50 € la demi-journée	
MERCREDIS ET VACANCES – HORS COMMUNE			
QF inférieur à 1000 €	11.00 € la journée	12.00 € la journée	
	7.50 € la demi-journée	8.50 € la demi-journée	
QF supérieur à 1000 €	14.00 € la journée	15.00 € la journée	
	9.00 € la demi-journée	10.00 € la demi-journée	

**Le Conseil Municipal
 Le rapporteur entendu,
 Délibère et décide**

- De valider les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2023 – 2024 tels que mentionnés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Monsieur le Maire



F. TENON
 Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Publiée le 24 juillet 2023

Vu le secrétaire de séance :
 Christian MANCIP



Pour	22
Abstention	0
Contre	0